

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 14 mai 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procurations :** MM. I. SAGE à D. GERELLI-FORT, P. SAUVAGET à G. SUATON, C. MEYNET à Lucas PUGIN, F. CONTAT à J-L. LACHENAL et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Excusé :** M. D. EISACK

**Absents :** MM. C. PEGUET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et G. GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** M. P. VIDONNE

## 2025DELIB058 TRAVAUX COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

### 1.1 Marchés publics

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai 2025 ;

**Considérant** le marché de travaux pour la construction du complexe intercommunal sportif et culturel de 20 lots conclu pour un montant initial de 12 371 015,58 € HT ;

**Considérant** le lot 2 « Fondations-gros œuvre » du marché de travaux, attribué à l'entreprise MONTESSUIT ET FILS SA pour un montant initial de 2 030 000 € HT, notifié le 13 mars 2020 et modifié par avenants portant le montant à 2 259 445,04€ HT ;

**Considérant** la nécessité de traiter une zone de rétention d'eaux pluviales en toiture terrasse par la réalisation d'un carottage de mur vers le réseau existant pour créer une nouvelle naissance d'eaux pluviales pour un montant de 167 € HT ;

**Considérant** que la modification de programme pour la salle culturelle implique la réalisation de nouveaux cheminements de réseaux électriques (courant faible et fort) pour poser des nouveaux fourreaux sous dallage et donc nécessite la réalisation de nouveaux carottages pour un montant de 20 132,80 € HT ;

**Considérant** que l'avenant proposé n°13 d'un montant en plus-value de 20 299,80 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 2 à 2 279 744,84€ HT, soit une augmentation de 0,99% (12,30 % de variation cumulée du marché) ;

**Considérant** que la plus-value liée à la salle culturelle sera prise en charge en intégralité par la commune ;

**Considérant** le lot 3a « Charpente-isolation » du marché de travaux, attribué à l'entreprise SAS MARGUERON pour un montant initial de 2 627 000,15 € HT, notifié le 7 juin 2021, modifié par avenants portant le montant à 2 803 804,64 € HT ;

**Considérant** la suspension à la charpente du plancher complémentaire pour faciliter la maintenance des équipements en plénum du gymnase nécessitant un complément à la charpente pour un montant de 8 400 € HT ;

**Considérant** la nécessité de pose d'ossatures en complément de la charpente pour les murs-rideaux, ainsi que les SAS d'entrée pour un montant de 11 730 € HT ;

**Considérant** que l'avenant n°5 proposé d'un montant en plus-value de 20 130 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 3a à 2 823 934,64 € HT, soit une augmentation de 0,77 % du marché initial (7,50 % de variation cumulée du marché) ;

**Considérant** le lot 4a « Menuiseries extérieures Alu-façades rideaux » du marché de travaux, attribué à l'entreprise BLANCHET GROUPE pour un montant initial de 448 188,85 € HT, notifié le 13 mars 2020, modifié par avenants portant le montant à 472 244,29 € HT ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place une costière basse support du mur rideau en entrée principale sur dalle béton pour un montant de 4 179,38 € HT ;

**Considérant** que l'avenant n°4 proposé d'un montant de 4 179,38 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 4a à 476 423,67 € HT, soit une augmentation de 0,93 % du marché initial (6,30 % en variation cumulée du marché) ;

**Considérant** le lot 5 « Métalleries-Serrureries » du marché de travaux, attribué à l'entreprise S.N. ZAMA SA pour un montant initial de 188 449,60 € HT, notifié le 13 mars 2020 ;

**Considérant** que le remplacement du plancher bois initialement prévu en mezzanine de la salle culturelle par une chappe en béton quartzé nécessite la fourniture et la pose d'une cornière basse d'arrêt de coulage de chappe, attenante au futur garde-corps pour un montant de 1 960€ HT ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé d'un montant de 1 960 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 5 à 190 409,60 € HT, soit une augmentation de 1,04 % du marché initial ;

**Considérant** que ces travaux supplémentaires liés à la salle culturelle relèvent en totalité de la maîtrise d'ouvrage de la commune ;

**Considérant** le lot 7 « Plâtrerie-peinture-plafonds » du marché de travaux, attribué à l'entreprise SAS SEDIP pour un montant initial de 496 032,08 € HT, notifié le 28 mai 2024 ;

**Considérant** que l'évolution du programme pour la salle culturelle impose que l'isolement acoustique de la couverture soit revu : l'isolement acoustique complémentaire est assuré par la pose de plaques de BA15 suspendues et continues en sous-face des sheds tout en préservant l'aspect de la salle et son traitement acoustique initial (par diffraction) pour un montant de 111 178 € HT ;

**Considérant** que le traitement coupe-feu 1/2heure de la charpente est assuré par cette même plaque de BA 15, la plus-value pour cette fonction coupe-feu de 12 650 € HT sera prise en charge par l'entreprise adjudicatrice du lot charpente ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé d'un montant de 111 178 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 7 à 607 210,08 € HT, soit une augmentation de 22,41 % du marché initial ;

**Considérant** que ces travaux supplémentaires liés à la salle culturelle relèvent en totalité de la maîtrise d'ouvrage de la commune ;

**Considérant** que le bureau de contrôle exige une protection Coupe-Feu ½ heure de la couverture métallique du hall d'accueil relativement à l'isolant polyuréthane support d'étanchéité de toiture plate déjà en place et que la mise en place de cette protection Coupe-Feu entre pannes bois support de couverture s'impose préalablement à la pose des équipements techniques en cours ;

**Considérant** que l'avenant n° 2 a pour objet la prise en compte du flocage sous bac acier pour être conforme aux exigences du bureau de contrôle pour un montant de 26 800 € HT et porte le montant du marché de travaux du lot 7 à 634 010,08 € HT, soit une augmentation de 5,40 % du marché initial (27,82 % de variation cumulée du marché) ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1:** Approuve les avenants au marché de travaux pour la construction du complexe intercommunal sportif et culturel, annexés à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Lot	Titulaire	Montant initial (€ HT)	Objet	Montant de l'avenant (€ HT)
2- Fondations- gros œuvre	MONTESSUIT ET FILS SA	2 030 000 porté à 2 259 445,04	Traitement d'une zone de rétention d'eaux pluviales en toiture terrasse par la réalisation d'un carottage  Dans la salle culturelle réalisation de nouveaux cheminements de réseaux électriques avec réalisation de nouveaux carottages	20 299,80
3a- Charpente- isolation	SAS MARGUERON	2 627 000,15 porté à 2 803 804,64	Suspension à la charpente du plancher complémentaire  Pose d'ossatures en complément de la charpente pour les murs-rideaux, ainsi que les SAS d'entrée	20 130
4a- Menuiseries extérieures Alu-façades rideaux	BLANCHET GROUPE	448 188,85 porté à 472 244,29	Mise en place d'une costière basse support du mur rideau en entrée principale sur dalle béton	4 179,38
5- Métalleries- Serrureries	S.N. ZAMA SA	188 449,60	Fourniture et la pose d'une cornière basse d'arrêt de coulage de chappe, attenante au futur garde-corps	1 960
lot 7- Plâtrerie- peinture- plafonds	SAS SEDIP	496 032,08	Isolement acoustique complémentaire de la salle culturelle par la pose de plaques de BA15 suspendues et continues en sous-face des sheds	111 178

			Flocage sous bac acier pour être conforme aux exigences du bureau de contrôle imposant une protection Coupe-Feu ½ heure de la couverture métallique du hall d'accueil relativement à l'isolant polyuréthane	26 800
TOTAL				184 547,18

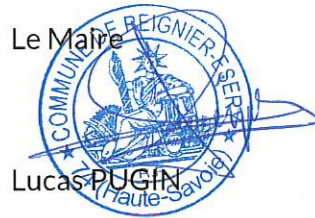
**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Pascal VIDONNE

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **26 MAI 2025**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.